ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Lundi 1er mai 1899 (11 floréal An 107 de la République), 121e jour de l'année, 43e du printemps.

Lever du soleil : 4 h. 42. **Coucher** 7 h. 13.

Mairie. — Le Maire ou l'un des adjoints reçoit à l'Hôtel de Ville, de 3 à 5 heures.

Bains municipaux. — Rue de Rome. — Bains depuis 0 fr. 20 jusqu'à 1 fr. 25.
Fermés à 8 h.

Cours public. — Géographie commerciale, à 8 h. 1/2, hôtel Pierre Gatteau.

Hippodrome. — A 8 h. 1/2. Cirque Vinella. — Représentation.

Théâtre Couvreur. — A 8 h. Conférence socialiste ; compte-rendu de mandat.

PARTI OUVRIER. — SECTION ROUBAISIENNE

Théâtre Couvreur, rue Archimède

Le Lundi 1er Mai, à 8 heures du soir

GRANDE CONFÉRENCE PUBLIQUE

avec le concours assuré des citoyens

LÉGITIMUS, *député et président du Conseil général de la Guadeloupe*

FERROUL et **PASTRE**, *députés.*

La réunion sera présidée par le citoyen H. LARRETTE, maire de Roubaix.

Le Conseil municipal de Roubaix rendra compte de son mandat.

UNE NOTE MENSONGÈRE

Le *Journal de Roubaix* a publié hier la note que voici :

« Nous trouvons l'avis suivant dans le journal la *Vraie Police*, organe corporatif des commissaires et agents de police de France :

« Quatre postes de gardiens de la paix sont vacants à Roubaix : Appointements : 3e cl., 1,200 fr. ; 2e cl., 1,300 fr. ; 1re cl., 1,400 fr. Avantages ; habillement, chaussure ; services : payés 5 à 6 francs par mois »

» Pourquoi un tel avis n'a-t-il pas été communiqué à la presse roubaisienne ?

» Elle ne les fait pourtant pas payer à la mairie !!! »

Pourquoi le maire n'a pas communiqué cette note aux journaux locaux ?...

L'explication est facile.

C'est que la note, d'ailleurs mensongère, publiée par « l'organe corporatif des commissaires et agents de police » n'émane pas de la mairie, qui n'a pas coutume de s'adresser à des feuilles de ce genre pour opérer le recrutement du personnel municipal. C'est *après ordre* et *vaine mendicité* que la *vraie police*, puisque *vraie police* il y a, a inséré un avis, dont un certain nombre de pauvres gens sont aujourd'hui les dupes.

Nous pouvons même annoncer au *Journal de Roubaix* qu'une enquête administrative a été ouverte à l'effet de connaître si ce n'est pas une personne faisant partie de la police de Roubaix, qui se serait, pour l'envoi de cette note, constituée le correspondant de l'organe spécial, dirigé par le fils de M. le commissaire Lagarde, — ne l'oublions pas, s. v. p.

Il y a intérêt à savoir, en effet, quel est l'individu, qui prétend se faire le recruteur des agents de Roubaix, dans des conditions manifestement contraires aux volontés du Conseil municipal, et qui se permet d'offrir des emplois non vacants.

Le *Journal de Roubaix* peut compter sur nous pour le renseigner sur les suites de cette affaire.

Gustave LESUR.

P.-S. — Nous devons ajouter que le commissaire central est également étranger à la publication de la *Vraie Police*.

LE CONCOURS HIPPIQUE

Première partie

Brillante réunion hier au Stand du Breucq. Nombreux officiers de toutes armes et même chose nouvelle cette année, concours d'officiers à la fête.

Nous regrettons qu'une température plus douce n'ait pas favorisé la réunion.

On était littéralement gelé.

Nous avons remarqué particulièrement la présence de bon nombre d'officiers de chasseurs à cheval, excellents cavaliers, possesseurs de magnifiques chevaux provenant de nos meilleurs haras.

La réunion était présidée par le général de Maindreville et le général Jeannerod, les colonels du 16e chasseurs et 43e de ligne.

Voici les résultats :

Concours de chevaux de selle

1er prix, Quitus à M. Auguste Pouillez.
2e prix, Chere à M. Lucien Delsalle
3e prix, Spring à M. Albert Vandeweghe.
4e prix, Mester Mu à M. Dewelder.
5e prix, à M. L. Beaucourt.
6e prix, John Scarlet à M. Vandepaele.
7e prix, Gazette à M. Vallotte.

Prix du Club-Officiers

1er prix Gazelle, M. Vallotte, 3e chasseurs Amiens.
2e Nénette, M. de la Garde, 3e chasseurs, Amiens.
3e prix, Curieuse, M. Nadaud, 2e cuirassiers.
4e prix, Navarette, M. Carré, 6e chasseurs.
5e prix, Trilby à M. Delagarde, 3e chasseurs.
6e prix, Albe, à M. Vantravert, 15e d'artillerie,
7e prix, Bon, à M. Boutier, 19e chasseurs.
8e prix, Blacquence, à M. de Corny, 3e chasseurs.
9e Bergerette, M. Robitaille, 19 chasseurs.
10e Calypso, M. Boutier, 19e chasseurs.

Concours d'équipages

Voici toutes les écuries primées.

Tous les équipages ont obtenu des flots de rubans.

G. Boutry.
Tornynck.
E. Ribaucourt.
Albert Vandeweghe.
Joire.

Obstacles-sauts

Prix des Dames. — Gentlemen

1er Neily, M. Pouillez. — 2e Gazelle, M. Vallotte. 3e Curieuse, M. Nadaud. — 4e X., M. Pouillez. — 5e Hébée, M. Vallotte. — 6e Dalza, M. D'Auzac de la Martine.

G. L.

Un vol au cimetière. — Des malfaiteurs, restés inconnus ont enlevé au cimetière dans l'allée n. 1, sur la tombe d'un parent défunt de M. Bauduin Wachel, Grande-Rue une couronne en marbre blanc d'une valeur de cinquante francs.

Plainte a été portée à M. Lagarde, commissaire de police qui a ouvert une enquête.

Un homme qui se jette par la fenêtre. — Carlos Hochard, âgé de 57 ans, apprêteur, demeurant depuis 20 ans Grande Rue, 235, (place Nadaud) à l'estaminet portant pour enseigne « A la Grande Halte », tenu par M. Delommeraud, cabaretier, s'est donné la mort hier dans les circonstances suivantes :

Samedi matin, vers 9 heures et demie, le garde champêtre Deuquelic, passant par la place Nadaud, trouva le corps d'un homme gisant sur le trottoir.

C'était Carlos Hochard qui, vers 4 heures et demie, en proie à un accès de *delirium tremens*, s'était précipité par la fenêtre de sa chambre, située au 1er étage, sur le pavé, où il s'était fracturé le crâne.

On s'aperçut que le malheureux respirait encore et on le transporta dans l'estaminet, où le docteur Debucay vint lui donner les premiers soins.

En raison de la gravité de son état, le docteur ordonna le transport immédiat du blessé à l'Hôtel-Dieu où il mourut à 6 heures 1/2, au moment où on le déposait sur son lit.

Hochard, qui avait fait, il y a environ six mois, un héritage d'environ douze cents francs, se livrait fréquemment à la boisson. C'est à la suite d'excès alcooliques qu'il s'est livré à sa funeste tentative.

Sa sœur, institutrice à Phalempin, prévenue par dépêche, est arrivée à Roubaix dans la matinée et a pris les dispositions nécessaires pour les funérailles.

Les Auteurs en Voyage. — Le 7 mai, aura lieu, à l'Hippodrome, une représentation des « Auteurs en Voyage ».

Voici les noms des auteurs, interprétant leurs œuvres, avec le concours d'artistes des Théâtres de Paris :

Le député-poète : Clovis Hugues, Bertrand Millanvoye, Georges Docquois, Edouard Guillaumet, Severin-Mars, Xavier Privas.

Jambe fracturée. — Un ouvrier relieur, Desmet François, âgé de 19 ans, demeurant rue Lacroix, cour Jacquart, 14, a fait une chute, hier soir, vers 6 h. 1/2, rue d'Alger et s'est fracturé la jambe gauche.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Montaigne, le blessé a été admis à l'Hôtel-Dieu.

C'est un ouvrier de l'imprimerie Deldalle et Graye.

La Ligne de Roubaix-Wattrelos. — Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, c'est aujourd'hui qu'aura lieu l'ouverture de la ligne de Roubaix-Wattrelos à la frontière belge.

Vol à la fire. — Mme Carenne, demeurant rue de l'industrie, maison Pollet, à Wattrelos, a été dévalisée samedi matin, Grande Rue, près de la rue Pauvrée, par un adroit tire-laine, qui lui a enlevé son porte-monnaie contenant 30 fr. 50, et a pris la fuite... sans laisser d'adresse.

Cirque Vinella. — Lundi 1er mai, à huit heures et demie du soir, grande soirée extraordinaire et d'adieux. A cette représentation la direction offre une tombola gratuite avec un joli mouton vivant. Chaque personne recevra en rentrant un billet gratuit donnant droit à la tombola.

Parti ouvrier. — Assemblée générale. — La section roubaisienne se réunira en assemblée le mercredi 3 mai à 8 h. 1/2 du soir, au local La Paix.

Ordre du jour très important.

Comité exécutif. — Le Comité exécutif se réunira demain soir mardi, à 8 h. 1/2, estaminet Catrice, Grande Rue. — Urgence.

Un vol boulevard de Strasbourg. — Dans la nuit de samedi à dimanche des malfaiteurs se sont introduits par le soupirail, dans la cave de M. Louis Pamisse, cabaretier, 106, boulevard de Strasbourg, et après avoir cause de nombreux dégâts se sont retirés en emportant trois cruchons d'alcool.

M. Lagarde, commissaire de police, qui a été informé a ouvert une enquête.

Un accident de voiture. — Un domestique de ferme, Vandryck Henri, âgé de [illegible] ans, demeurant à Wattrelos, conduisait samedi dans la soirée un chariot chargé de résidus de brasserie lorsqu'en passant rue d'Alger, il voulut monter sur le véhicule, à la marche, manqua pied et tomba sur la chaussée.

Dans sa chute, l'infortuné s'est grièvement blessé sur tout le corps.

Le docteur qui a été appelé à lui donner ses soins l'a fait remettre à l'Hôtel-Dieu.

CROIX

Suites d'une noce. — Dans la nuit de samedi à dimanche, vers trois heures du matin, le garde Spriet était réveillé par le sieur Smets, Pierre-Joseph, 36 ans, cabaretier, rue Neuve, qui le priait de venir mettre à la raison deux consommateurs turbulents qu'il avait dans son estaminet.

Le garde déféra au désir exprimé par Smets et dressa à celui-ci procès-verbal pour avoir donné à boire à des hommes en état d'ivresse et pour avoir tenu ouvert son établissement hors des heures réglementaires.

Les clients nocturnes répondront du délit d'ivresse, — et de contravention à la police des cabarets. Ce sont les nommés Legros, Jean-Baptiste, 32 ans, teinturier, né à Roubaix y demeurant, rue de Lannoy n° 163 et Notre-Dame Achille, 46 ans, né à St-Léger (Belgique) également teinturier et demeurant à Roubaix, rue de l'Epeule, 113, aux « Enfants du Nord ».

Avis important. — L'inspection et le classement des chevaux, juments et mulets et des voitures attelées aura lieu le mardi 6 juin prochain, à sept heures du matin sur la Grand'Place de Croix.

Les affiches qui vont être apposées donneront tous les renseignements nécessaires.

TOURCOING

Chute grave. — Hier soir, vers huit heures, le nommé Cyrille Planquart, 48 ans, teinturier, en logement à l'estaminet « Au Prince Bauduin », rue Verte, descendait de sa chambre, lorsqu'arrivé au bas de l'escalier, il fit une chute et se fractura le genou droit.

On fit aussitôt appeler le docteur Dewyn qui, après des soins sommaires, fit transporter le blessé à l'Hôpital civil.

Il y a quelques mois, Planquart avait déjà été victime d'un accident analogue. En tombant il s'était fait une fracture à la même jambe et avait dû s'aliter pendant de longues semaines. Depuis quinze jours environ, il avait repris le travail. Cependant, pour ne pas trop se fatiguer, il ne se rendait que le samedi soir à son domicile au Risquons-Tout.

Planquart est marié et père de famille.

Bris de clôture. — La police a arrêté hier le nommé Victor M..., 20 ans, teinturier, demeurant à l'estaminet du « Petit Lillois », rue de la Malsence.

M... est inculpé de bris de clôture commis à l'estaminet Simon, rue de la Belle Vue. A la suite d'une discussion, le cabaretier avait mis à la porte M... à la porte et ce dernier, furieux, s'était mis à briser les vitres de la devanture. Au poste de police on a constaté que M... s'était assez profondément coupé au bras droit.

Fraude. — Les nommés Adolphe Bourgois, 16 ans 1/2, charretier, demeurant au Point Central et Jules Demaegit, 17 ans, demeurant boulevard de la République, ont été arrêtés par les douaniers de service au Risquons-Tout, étant porteurs de 20 kilos de café vert, valeur 60 francs.

Accident. — En déchargeant des balles de laines d'un camion stationnant à la gare, le nommé Louis Delforme, 27 ans, domestique au service de M. Dupont, marchand de laines, rue de la Belle-Vue, a fait une chute et s'est assez grièvement blessé.

Le docteur qui lui a donné des soins croit à des lésions internes.

Le blessé a été transporté en voiture à son domicile.

Syndicat des teiseurs de laines. — Voici le procès-verbal de la réunion du 30 avril 1899.

La réunion commence à 6 heures, il y a environ 200 membres présents, le secrétaire donne lecture des dépenses et recettes du premier trimestre, puis la réunion nomme [illegible] membres de la commission.

Plusieurs syndiqués ont pris la parole, au sujet de la production dans nos ateliers pour faire établir une taxe uniforme ; — un autre au sujet des grands producteurs. Enfin la commission de contrôle dit que les compte du syndicat ont été vus par eux et trouvés en bon ordre. Le président remercie les 400 syndiqués qui ont compris leur intérêt en pratiquant l'union corporative.

La séance se termine par une collecte faite pour les ouvriers en grève de Lorient qui a rapporté 7 fr. 50.

La séance est levée à 7 h. 1/2.

LILLE

PARTI OUVRIER FRANÇAIS. SECTION LILLOISE

Les membres de la Commission administrative du Parti ouvrier sont priés de se réunir à la Maison du Peuple, lundi 1er Mai, à 9 heures 1/2 précises.

Urgence.

LE PAIEMENT EN NATURE

Nous remercions nos correspondants qui nous ont fait parvenir des renseignements sur le paiement en nature, dans les ateliers.

Cependant, comme notre premier appel n'a pas produit la moitié pour un certain nombre de nos amis, nous le renouvelons en espérant que cette fois il tombera sous leurs yeux.

Les patrons sont obligés, d'après une loi récente, de payer leurs ouvriers avec la monnaie légale.

Seulement, il peut se faire que tous les patrons n'obéissent pas à la loi et qu'une certaine partie d'entre eux continuent à régler leurs ouvriers avec des jetons d'économat.

Nous prions les camarades de nous les faire connaître, de nous faire connaître aussi les patrons qui règlent leurs ouvriers aux pièces avec des jetons pour les échanger ensuite, le jour du paiement, contre de la monnaie légale, car il y a sous cette forme une exploitation que nous combattons.

Nous garantissons le secret professionnel à nos correspondants qui pourraient craindre la vengeance patronale.

Prière d'adresser ces renseignements au citoyen H. Ghesquière, rue des Robleds, 1, à Lille.

Nomination. — Par arrêté préfectoral en date du 22 avril, M. Victor Vaillant, professeur à l'Institut Industriel du Nord, a été nommé essayeur des matières d'or et d'argent au bureau de garantie de la ville de Lille, en remplacement de M. Lacombe, démissionnaire.

Il a prêté serment en cette qualité à l'audience du Tribunal civil de ce jour.

Les ouvriers coiffeurs. — Vendredi soir, les ouvriers coiffeurs de Lille se sont réunis en assemblée générale et ils ont décidé qu'à dater du 15 mai prochain les salons de coiffure seraient dorénavant fermés à huit heures du soir, excepté les samedis et les veilles de fêtes.

Nous croyons savoir que l'unanimité des patrons coiffeurs de Lille — moins un ! — a adhéré à cette résolution dont il n'est pas besoin de faire ressortir l'esprit humanitaire.

Nous espérons que le patron réfractaire, mieux inspiré, reviendra sur son inexplicable hostilité, à moins toutefois qu'il ne se soit juré d'indisposer contre lui toute la population lilloise.

On a tort généralement d'employer contre les affections de l'estomac et des intestins une foule de drogues qui n'ont souvent d'autre effet que d'aggraver le mal et de le rendre incurable. Les *Pilules du Docteur Somer* constituent un remède certain contre le manque d'appétit, les mauvaises digestions, les aigreurs, pituites, la constipation, l'échauffement, les maladies de foie, les vertiges, migraines, etc. Le flacon : 2 francs. Dépôt : Pharmacie Boyaval, 108, rue de Lannoy, à Roubaix.

Une conférence malgache. — Mardi 2 mai, à 8 heures 1/2 du soir, aura lieu au Temple, rue Jeanne d'Arc, une conférence publique sur ce sujet :

« La question patriotique et religieuse à Madagascar. — Ce que pensent les Malgaches. »

Cette conférence sera faite par deux Malgaches, MM. Rakotonirainy et Rasoanaivo.

Les auteurs en voyage. — La compagnie des Auteurs en Voyage, cueillant les lauriers sur sa route, arrive à Lille mardi 9 mai. Les personnalités qu'elle nous présente lui sont un sur garant que le succès ne lui fera pas plus défaut auprès du public lillois qu'il ne lui a manqué à Rouen, le Havre, Tours, etc. qu'en passe et non des moindres.

Une réunion d'artistes parisiens secondant dans l'interprétation de leurs œuvres des écrivains comme : Clovis Hugues, Georges Docquois, Bertrand Millanvoye, Xavier Privas, Edouard Guillaumet, Severin-Mars, incarnant eux-mêmes leurs principaux personnages, cela sort de la banalité.

Et penser que ceux qui s'y prendront trop tard n'auront pas la ressource d'une seconde représentation !

Les Romanesques. — Nous apprenons que *Les Romanesques*, la délicieuse comédie de Rostang, l'auteur de « Cyrano de Bergerac », représentée naguère au Théâtre Français, avec un grand succès, sera donnée à Lille, les 6 et 7 mai, par l'excellente troupe que dirige M. Chatagnié, de l'Odéon.

Le souffle poétique qui anime cette superbe pièce, l'ampleur avec laquelle le sujet est traité, ont préparé son succès. Rostang y a semé à poignées des vers splendides, admirablement ciselés, et tout dans cette comédie d'une si charmante inspiration va au cœur des foules pour les ramener vers la saine et belle littérature.

L'exécution des Romanesques honorait de l'Odéon et d'élèves-lauréats du Conservatoire.

Nous engageons donc fortement et en toute conscience nos lecteurs à assister aux belles soirées des 6 et 7 mai qui compteront certainement parmi les meilleures de la saison.

L'Association amicale des Anciens élèves des Ecoles académiques et des Beaux-Arts de Lille vient d'exposer en ville les lots de la tombola qu'elle a organisée en faveur de sa caisse de secours et d'encouragement.

Elle a réuni jusqu'à présent cent dix lots ; d'autres sont promis ; parmi ces lots on ne compte pas moins de six œuvres d'une grande valeur artistique offerts par des artistes anciens grands prix de Rome, élèves de nos écoles de Lille.

Bien rarement une collection aussi importante d'œuvres d'arts n'a été offerte en tombola. Aussi les organisateurs peuvent être assurés que le public voudra encourager son œuvre de bonne camaraderie et que les derniers billets seront vivement enlevés.

Rappelons que le prix du billet est de cinquante centimes.

LE NORD

LIRE EN DEUXIÈME PAGE

Une tentative d'assassinat sur une roubaisienne à Auzin.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

DOUAI. — Ponts et Chaussées. — M. Bourgeois, ingénieur des ponts et chaussées à Douai a été promu à la deuxième classe de son grade.

Pour les pauvres. — M. le maire a reçu de M. Paul Desmarets, pour les pauvres, une somme de 32 fr. 15, produit d'une quête faite au cours de la séance de cinématographe, donnée à l'hôtel-de-ville, jeudi dernier.

Suites mortelles d'un accident. — La demoiselle Anoot, victime du terrible accident de tramway que nous avons relaté, n'a pu survivre aux suites de l'opération chirurgicale qu'elle a dû subir.

La malheureuse jeune fille a succombé vendredi à l'Hôtel-Dieu.

Les funérailles auront lieu lundi après-midi.

La Douisienne. — Ce soir, à 7 heures, dans la grande salle des fêtes du Château-Gayant, une grande fête de gymnastique, suivie de bal, sera donnée par la société de gymnastique La Douaisienne, avec le gracieux concours de plusieurs maîtres de la ville.

Une quête sera faite au profit des écoles laïques.

Les Anciens Elèves du Lycée de Douai. — L'assemblée générale des Anciens Elèves du Lycée de Douai aura lieu à midi dans une des salles du Lycée, le dimanche 14 mai.

Le banquet annuel aura lieu au parloir du Lycée immédiatement après la séance.

La séance sera présidée par M. Delaby.

A l'ordre du jour figurent :

Allocution du président.

Compte rendu des opérations faites depuis la dernière assemblée générale.

Election de 5 membres de la commission administrative.

ACCIDENT A LA GARE

Un mécanicien, Louis Robillard, âgé de 45 ans, demeurant à Amiens, était occupé, dans la nuit de jeudi à vendredi, vers minuit, à graisser une locomotive en stationnement sur une voie de garage de Douai, quand soudain il fut renversé par une autre locomotive qui était en train de manœuvrer.

Robillard, en tombant sous la locomotive qu'il était en train de graisser, s'est fracturé la jambe droite. Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Ascension d'un ballon. — Aujourd'hui lundi 1er mai, si le temps le permet, aura lieu à l'Esplanade, vers 9 heures 1/2 du matin, l'ascension d'un ballon monté par M. Tilberghien, le sympathique aéronaute bien connu du public douaisien.

Avis aux cyclistes. — Les réservistes des classes 1892, 1893, 1894, affectés au 4e cuirassiers, possesseurs de bicyclettes, qui voudraient faire leurs 28 jours comme cyclistes, sont priés d'en faire la déclaration à la gendarmerie de leur résidence.

Saisie de beurre. — Un échantillon de beurre a été saisi à un négociant de la ville, pour être soumis à l'analyse d'un expert-chimiste.

Société de photographie du Nord de la France. — Dans sa dernière séance, la société a décidé deux promenades photographiques, l'une le mercredi 3 mai, à Tournai, l'autre le dimanche 4 juin, à Clairmarais, de St-Omer.

Voici le programme de l'excursion du 3 mai, le départ de Douai aura lieu à 8 h. 29 du matin, arrivée à Tournai à 10 h. 12, départ de Tournai à 3 h. 48, retour à Douai à 5 h. 52.

Fête de quartier. — Dimanche 7 mai, une fête de quartier aura lieu rue de Paris.

Cette fête, qui commencera à deux heures, comprendra : courses à ânes, jeu de petits patins, mat de cocagne et jeu de poêle.

Le soir à 9 heures, grand bal. Illumination du quartier. Ballons lumineux. Feu d'artifice.

Pour prendre part aux différents jeux, se faire inscrire chez M. Millon, 53, rue de Paris.

En cas de mauvais temps, la fête serait remise au dimanche suivant.

Grave accident. — Hier dimanche, vers 7 heures du matin, quatre ouvriers étaient en train de démolir un pilastre du bâtiment de l'hôtel de Flandre au second étage, quand tout à coup celui-ci s'abattit.

Un des ouvriers, nommé Arthur Carlier, âgé de 27 ans, demeurant rue Adeline, a été grièvement blessé par une pierre provenant de ce pilastre.

Transporté à l'estaminet Lehu, il reçut les premiers soins de M. le docteur Faucheux qui le fit transporter à l'Hôtel-Dieu dans une voiture de place.

Le malheureux ouvrier, dont la blessure est assez grave, est marié et a un enfant.

Un de ses camarades de travail, nommé Bodin, a eu le poignet droit légèrement égratigné.

Les autres en ont été quittes pour la peur.

Un voleur repentant. — Un nommé Franchomme Narcisse, âgé de 28 ans, célibataire, domestique, originaire de Roubaix, est venu se constituer prisonnier, déclarant lui-même qu'il avait volé une cinquantaine de francs à son patron, marchand forain, actuellement sur le champ de foire de Roubaix.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

BAILLEUL. — Aux électeurs. — On nous réclame la relation de la dernière séance du conseil municipal. Nous répétons que nous nous abstenons de reproduire à nouveau toutes les fautes administratives. Elles sont autant de recommandations près des électeurs.

Bonnes gens, au lieu de critiquer sans cesse commencez par voter autrement. Vous ne voulez pas comprendre que les gens qui nous gouvernent sont nommés par nous et que des sottises et des fautes commises, nous en sommes un peu la cause.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES. — Un juré bizarre. — On nous écrit que le sieur Docle Auguste, fils du conseiller municipal de Valenciennes, ancien directeur du fameux Comptoir, maintenant en faillite, — et qui fut arrêté pour distribution de dividendes fictifs, puis relâché sous caution de 75,000 francs, — ferait partie du jury des prochaines assises du Nord.

Si cette information est contrôlée, nous sommes très étonné de voir qu'il est légalement possible de faire un juré d'un homme aussi compromis.

CONDÉ. — Arrestation. — La gendarmerie de Condé a mis en état d'arrestation et conduit à la maison d'arrêt de Valenciennes, la femme Van Haren, âgée de 59 ans, pour mendicité.

DENAIN. — Accidents d'usine. — Samedi 29 avril, vers 10 heures du matin, le sieur Gageonne Pierre, âgé de 44 ans, demeurant coron Cail, marteleur aux ateliers français de construction mécanique, anciens établissements Cail, à Denain, a eu l'oreille droite coupée en martelant un cercle pesant environ 2,200 kilogs.

Il a reçu les premiers soins du concierge de l'établissement.

Puis le docteur Delbrelle a été mandé aussitôt et l'a fait transporter chez lui, rue de Douai.

— Samedi 29 avril, vers 6 heures du soir, le sieur Narcisse Petit a eu la 1re phalange du doigt majeur coupée en passant une pièce de fer à une scie.

Le premier Mai. — Le maire de la ville de Denain, d'accord avec la commission spéciale du conseil municipal,

Vu la loi municipale du 5 avril 1884.

Arrête :

La fête du travail du 1er mai 1899, sera célébrée conformément au programme ci-après :

Un tir à la cible de 500 fr. aura lieu pour tous les habitants de la ville, âgés de 21 ans accomplis, aux fosses Turenne et Renard. Le tir commencera à 7 h. du matin et prendra fin à 4 h. précises.

Assemblée à 10 heures 1/2, sur la place Gambetta, de tous les tireurs, membres des chambres des chambres syndicales des mines et de la métallurgie ainsi que des adhérents du Parti ouvrier.

Défilé par groupes, à 10 heures 3/4, jusque la place de la mairie.

Réception dans les salons de la mairie, à 11 heures, de tous les membres du cortège auxquels seront offerts les vins d'honneur.

A 12 h., distribution des prix du tir à la cible, place de la Mairie.

A 2 h. du soir, grande lutte internationale de jeu de balle entre 2 parties de première catégorie.

A 6 h., grande fête aérostatique avec jeux drolatiques.

A 8 h. du soir, place Gambetta, grand concert instrumental, donné par la musique municipale.

A 10 h. du soir, grand bal populaire avec fête vénitienne.

Réunion de la chambre syndicale des mineurs, le 27 avril, à 7 h. du soir.

Les mineurs ont voté de cesser le travail pour faire la fête du 1er mai 1899. Cette décision a été prise à l'unanimité des mineurs présents.

Les directeurs des établissements industriels de Denain ont adhéré à la demande des ouvriers.

POUR RÉCONFORTER VOTRE SANG

ayez soin de prendre, avant chaque repas, un verre de l'excellent apéritif **BANYULS-TRILLES**, soigneusement préparé avec du vieux vin de **BANYULS** et le meilleur **QUINQUINA**.

Il est, d'ailleurs, recommandé chaleureusement par le corps médical.

Demander un **BANYULS-TRILLES, dans tous les Cafés et les bons Estaminets.**

A cause des nombreuses imitations, refuser la consommation si la bouteille ne porte pas l'étiquette **BANYULS-TRILLES.** (3)

PLUS D'ACCIDENTS DE PUITS

Bessus de puits de sécurité

ou

ÉLÉVATEUR D'EAU

[illegible] brevetés

donnant grand avantage sur les pompes

Se plaçant sur nouveaux, anciens Puits et Puits moyens

PRIX : 150 FR.

Paiement après satisfaction

RÉCOMPENSES OBTENUES :

Grand diplôme d'honneur à l'exposition internationale de Paris ; Médaille de vermeil, concours de Valenciennes ; Exposition d'Arras grand diplôme d'honneur avec félicitations du jury ; Exposition de Marseille, grand diplôme d'honneur hors concours.

Envoi franco du Catalogue sur demande

BREVETÉ S. G. D. G.

en France et à l'Etranger

On demande Plombiers comme dépositaires

S'adresser à MM. Louis JONET et Cie, constructeurs à Raismes (Nord).

Le Mouvement Socialiste

Prix du numéro : France et Belgique : 0 fr. 10
Extérieur : 0 fr. 15

Prix de l'abonnement : France et Belgique : Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.
Extérieur : Un an, 10 fr. — Six mois, 5 fr.

Paris. — Georges Bellais, 17, rue Cujas. — Pa.

Sommaire du 1er Février.

Les Villes Tentaculaires.	E. Vandervelde.
L'organisation Unitaire du Socialisme Anglais	H. Quelch.
La Liberté de l'Enseignement (suite)	L. Révelin.
La Situation Politique en France	Paul Dramas.
L'enseignement manuel	G....
Chronique Sociale	J. Rivière.
Monographie : L'action des Municipalités Socialistes.	H. Ghesquière.
Revue Critique	G. Sorel.
Bulletin Bibliographique	XXX.

Forte Brochure de 64 pages.

Le Gérant, Jean PIOTEIX.

Lille. — Imprimerie de l'*Egalité*.
28, Rue de Fives, 25.

FEUILLETON DU 2 MAI. — N° 34

XXIV

Espions et Basiles

La dévote fit un bond comme si elle voulait s'élancer sur les pas de sa fille, qu'on lui arrachait ; mais, reconnaissant sans doute l'inutilité de la lutte, elle retomba sur sa chaise, et levant les yeux au ciel :

— Mon Dieu ! je vous offre cette nouvelle épreuve ; vous saurez confondre et punir les méchants.

M. Montal arracha à Marie-Rose la cause de son malaise subit et de ses pleurs.

— Je te défends absolument, entends-tu, de te confesser auprès du père Taupin. Il m'a pris ma femme, je ne veux pas qu'il me prenne aussi ma fille. Je comprends maintenant ta langueur et tes insomnies.

Marie-Rose, sur la pente des confidences, lui raconta les pénitences auxquelles l'avait condamnée le père Saupin.

M. Montal en eut bien vite compris le sens et la portée. Il rentra avec sa fille dans la salle à manger. Mme Montal n'y était plus.

— Maintenant, mange, mon enfant, et sois en paix : je saurai te protéger contre les fanatiques et les intrigants qui conspirent contre ton repos.

L'indignation éclatait dans ses yeux.

— O mon père, s'écria Marie-Rose, je t'en conjure, ne fais aucun reproche à ma mère, qui m'aime, après tout. Je souffre tant d'être entre vous un sujet de discorde ! Je te promets expressément de ne plus me confesser au père jésuite : que cela te suffise.

— C'est bien, je me tairai encore, mais à la moindre contrainte de la part de ta mère, avertis-moi, j'y mettrai bon ordre.

Madame Montal, devant la flagrante et audacieuse désobéissance de Marie-Rose, qui avait suivi son père, malgré l'injonction maternelle, avait jugé aussitôt que, sans le secours du père Taupin, sa fille était à jamais perdue pour elle et pour Dieu. Aussi, sans attendre le résultat de cet entretien, se redit-elle en toute hâte au couvent des jésuites.

Cependant qu'elle gravissait la côte, le père Taupin était précisément en grande conférence avec madame de Fraissac au sujet de Marie-Rose et de son jeune professeur.

Depuis huit jours, l'intrigante s'était beaucoup agitée. Elle avait fait ce qu'elle appelait sa tournée de visites : elle avait tenu à peu près toutes les maisons de la ville, et au milieu d'un déluge de commérages, elle avait su, par d'habiles transitions, amener la conversation sur le terrain du nouveau collègue et du nouveau professeur.

Une personne de Paris, qui le connaissait de longue date, lui avait donné sur ce jeune homme les plus épouvantables renseignements. Non seulement, il était d'une impiété notoire, ainsi que les Valbrénois en avaient pu juger par ses discours et par ses actes, mais il était franc-maçon et affilié à l'Internationale. Il avait été enrôlé sur le drapeau de la Commune : et c'était uniquement pour échapper à la police qui était sur ses traces, que son père l'avait fait nommer professeur dans cette petite ville éloignée de Paris, où la police ne viendrait pas le dénicher :

Mais là ne s'arrêtaient pas les charitables bavardages de la dévote. C'était lui qui avait ruiné son père, qui avait dépensé des sommes folles pour des filles, du plus mauvais monde. Depuis l'âge de quinze ans, il passait sa vie dans des bouges infects. Et si l'on objectait qu'il était surprenant qu'au milieu de tels désordres il eût trouvé le temps d'acquérir le diplôme de professeur, elle répondait sans hésitation qu'il ne l'avait obtenu que par faveur, et que chaque jour, dans ses cours, il commettait les erreurs scientifiques les plus graves.

Elle donnait de telles assurances, fournissait de telles preuves à l'appui, et son public d'ailleurs était si bien disposé, qu'on ne douta pas de ses affirmations. Quant à elle, loin d'éprouver le moindre remords de ces monstrueuses calomnies, elle ne fut pas éloignée de se reprocher sa magnanimité de ne l'avoir accusé ni de vol ni d'assassinat.

Grâce à cette phrase, devenue pour elle un axiome : « ces républicains libres penseurs sont capables de tout, » elle leur imputait audacieusement les plus invraisemblables énormités.

De son côté, le révérend père Taupin ne restait pas inactif. Il avait mis en campagne toute sa légion d'espions et de Basiles.

A ses yeux, il ne s'agissait pas seulement de débarrasser René d'un concurrent dangereux, mais encore de délivrer la ville d'un professeur séduisant, qui pourrait gagner la jeunesse à ses doctrines perverses.

Cependant tous ses Argus avaient beau espionner, ils ne découvraient rien, pas même les plus légers indices de dérèglement. Il se trouvait que ce débauché, ce communard capable de tous les vices, de tous les dévergondages, menait une vie de demoiselle.

Il y avait cependant des espions jusqu'à la poste, dont la directrice, madame de la Marguillière, en sa qualité de dévote fanatique, était toute dévouée à la coterie jésuitique. Dès que les intérêts du ciel l'exigeaient, madame de la Marguillière n'hésitait pas à commettre des infractions à son serment professionnel. Elle recevait en outre, dans son bureau même, toutes les commères cléricales de l'endroit.

Madame de Fraissac était, cela va sans dire, son amie la plus intime.

A l'heure du courrier se tenait habituellement dans son bureau une espèce de cénacle. Les lettres suspectes passaient de main en main.

On étudiait les cachets, les suscriptions, on cherchait à lire à travers les enveloppes. Que d'indiscrétions ! que de suppositions, de commentaires !

Dès l'arrivée de Paul à Valbrénon, ses lettres avaient été soumises à un examen particulier. Comme il écrivait à son père tous les jours, son écriture large caractéristique, fut bientôt connue de tout le cénacle.

Un jeune homme écrire tous les jours à son père, c'était invraisemblable. Ses lettres souvent assez volumineuses, devaient en contenir d'autres, soit pour une fiancée, soit peut-être pour les chefs de l'Internationale. Comme elles furent tournées, retournées, passées par toutes ces mains de dévotes curieuses.

Madame de Fraissac, tourmentée du désir de lire une de ces missives, n'en dormait pas.

Ah ! si l'on pouvait appuyer toutes ces calomnies sur des preuves, sur des certitudes.

Elle fit à la directrice des visites de plus en plus fréquentes, passant auprès d'elle toutes ses soirées, épiant le moment propice, un moment de haineuse expansion contre ce qu'elles appelaient la clique républicaine, pour inciter madame de la Marguillière à satisfaire sa coupable curiosité.

Madame de la Marguillière repoussa d'abord cette proposition, sous prétexte que sa conscience reculait devant le bris d'un cachet ; mais madame de Fraissac sut lui insinuer adroitement qu'elle n'était, en faisant cette proposition, que l'intermédiaire du supérieur des jésuites.

Cependant, la pieuse directrice hésitait encore. L'intrigante fit tomber ses derniers scrupules.

— Donnez-moi une de ces lettres, dit-elle, j'en assume toute la responsabilité. De cette manière, vous n'aurez pas non plus à craindre une indiscrétion de ma part.

Le lendemain, Paul jetait dans la boîte une large et lourde enveloppe.

A l'heure du courrier, madame de Fraissac était là. Madame de la Marguillière lui tendit silencieusement la lett